

Procès-verbal

Jeudi 27 septembre 2018 à 20h00

Salle des Cimes à Le Vaud

La neuvième séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon de la législature 2016-2021 est ouverte par *Valérie Jeanrenaud, Présidente*. L'enregistrement des présences a été effectué. La Présidente remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie également la commune de Le Vaud d'accueillir cette assemblée.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que 38 communes sont présentes, représentant 77 délégués et un total de 116 voix. Pour le préavis DISREN à l'ordre du jour, il faudra compter avec 34 communes présentes, 72 délégués et un total de 107 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau a plusieurs modifications à apporter à l'ordre du jour : tout d'abord, les préavis concernant la réalisation de l'abattoir régional du Carré et le soutien à l'Usine à Gaz (points 8 et 10) sont reportés à la séance du 12 décembre prochain, les commissions souhaitent obtenir plus d'informations avant de pouvoir statuer.

Ensuite, le Bureau ayant reçu une interpellation d'*Yvan Bucciol (délégué CC, Prangins)* intitulée « *Reports de charges sur les budgets communaux, qu'attend le CoDir pour enfin respecter la loi ?* », la Présidente propose d'intégrer celle-ci dans le point 9 de l'ordre du jour ; juste après le préavis n°33-2018.

Valérie Jeanrenaud procède au vote sur cette modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

La Présidente informe que le Bureau a reçu une lettre de Monsieur François Roch, annonçant sa démission au CoDir, dont elle donne lecture à l'assemblée. *Gérald Cretegny*



souligne que François Roch s'est beaucoup investi dans le projet du DISREN et que dorénavant il souhaite se concentrer sur sa Syndicature à Perroy et son rôle à l'UCV.

Une élection aura lieu à la prochaine séance du Conseil intercommunal.

4) Assermentations

La Présidente invite les délégués qui n'ont pas été assermentés à venir sur le devant de la salle pour prêter serment. Elle assermente *André Paratte (suppléant CC, Bursinel)*.

5) Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2018 à Gingins

Il n'y a pas de remarques ni de modifications sur le procès-verbal.

Le procès-verbal ordinaire est adopté par 102 oui, 14 abstentions et 0 non

6) Election d'un membre à la Commission de Gestion

Le Bureau a reçu un e-mail de Monsieur Patrick Bréchon proposant la candidature d'*Yvan Buccioli (délégué CC, Prangins)*. Il n'y a pas d'autres candidats.

La Présidente demande à l'assemblée si elle accepte la candidature du délégué de la commune de Prangins à la Commission de Gestion.

Yvan Buccioli est élu par 111 oui, 5 abstentions et 0 non

7) Préavis DISREN 31-2018 « Demande de crédit de CHF 300'000.- pour la réalisation du projet du Bois de Chênes »

Valérie Jeanrenaud invite *Evelyne Vogel (déléguée municipale, Trélex)* à lire le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis. La commission s'est inquiétée de la pérennité du projet dans son ensemble et insiste sur le fait que toutes les actions environnementales prévues doivent durer dans le temps. Par ailleurs, la participation financière des communes, dont il est question dans ce préavis, est liée à un objectif environnemental et non à la réhabilitation des bâtiments du Bois de Chênes. La commune de Genolier, la Fondation du Bois de Chênes, Pro Natura, l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier et le canton de Vaud collaborent étroitement. La présence d'un membre de la DGE-biodiv au sein du Conseil de la Fondation du Bois de Chênes démontre l'intérêt cantonal pour cette opération.

Toutefois, la commission souhaite que la Fondation organise, en collaboration avec les partenaires concernés, une surveillance tant au plan de l'utilisation du Bois de Chênes (circulation, information, etc.), qu'au plan scientifique (entretien des lisières, protection



des espèces, etc.). Les intendants, assermentés, doivent avoir des prérogatives étendues de manière à pouvoir intervenir et se faire respecter lors de constats d'incivilités provoqués par des visiteurs indécents. Les membres de la commission, compte tenu de l'importance de préserver ce lieu, sont unanimes à accorder les moyens financiers nécessaires à ce projet.

La parole n'étant pas demandée, *La Présidente* procède au vote. Les délégués issus des communes non DISREN s'abstiennent de voter.

Le préavis 31-2018 est adopté par 102 oui, 5 abstentions et 0 non

8) Préavis 33-2018 « Demande de crédit de CHF 35'000.- pour un dépassement budgétaire

Valérie Jeanrenaud invite *André Cattin (délégué CC, Nyon)*, rapporteur de la Commission des finances, à lire les conclusions du rapport. A l'origine, le budget 2018 prévoyait un montant de CHF 10'000.- pour le poste 130.3092 afin de mobiliser une expertise externe en vue du remplacement du Secrétaire général (SG), vu son départ à la retraite en mars 2019. Le préavis énumère dans son troisième chapitre les nombreuses activités propres à ce poste et distribuer à d'autres collaborateurs la tenue de la comptabilité et la gestion du personnel. La dépense supplémentaire ne mettra pas en péril le besoin en liquidité et elle pourrait être compensée par des économies sur d'autres postes du compte de pertes et profits.

La COFIN approuve la dépense supplémentaire occasionnée ; elle est particulièrement attentive à la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) permettant les séparations de fonction nécessaires à la reconnaissance d'un SCI fiable. En outre, l'importance des postes à repourvoir justifie la mise en place d'un dispositif de recherche efficace. En conséquence, elle recommande l'acceptation du préavis 33-2018.

La discussion est ouverte. *Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins)* constate une somme trimestrielle supplémentaire de CHF 15'000.- pour un boursier et demande si il y aura une augmentation annuelle de CHF 60'000.- par rapport à ce poste. *Chantal Landeiro* répond que l'enveloppe supplémentaire demandée consiste uniquement à assumer le troisième trimestre 2018. Cette enveloppe est certes généreuse, mais elle n'est pas complètement utilisée. En revanche, il est important d'avoir ces montants supplémentaires afin de pouvoir démarrer les analyses et effectuer la passerelle avec le secrétaire général (dont le poste a été mis au concours).

Alison Rollini (déléguee CC, Chavannes-des-Bois) se demande comment les coûts de l'administration sont contenus et à quoi fait exactement référence le coût de CHF 4.20 par habitant. *Chantal Landeiro* répond que les CHF 4.20 représentent la participation des communes et que l'autre partie des coûts concernant les collaborateurs est prise en charge par les subventions du canton.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.



9) Interpellation Yvan Bucciol à propos des rapports de charges sur les budgets communaux

Cette interpellation a été reçue par e-mail par les délégués, qui en ont donc eu connaissance. L'entrée en matière est acceptée. L'interpellation peut être résumée de la manière suivante : la loi sur les Communes à l'article 125c prévoit que le budget de l'association intercommunale soit adopté trois mois avant le début de l'exercice, s'il y a report de charges sur les communes. Le règlement du Conseil intercommunal à l'article 68 reprend cette disposition. Au moment de son examen de la gestion de l'association, la Cour des comptes du canton de Vaud a émis à la page 72 de son rapport numéro 38 (année de 2016), le jugement suivant :

-le budget est approuvé en décembre, alors qu'il existe un report de charges

-la Cour des comptes conclut avec la recommandation de faire approuver le budget jusqu'au 30 septembre.

Yvan Bucciol (délégué CC, Prangins) mentionne dans son interpellation que l'examen de la Cour des comptes est antérieur à la mise en vigueur du DISREN. Or, le DISREN implique des charges de solidarité qui sont à provisionner, puis à payer par chaque commune en fonction des situations différenciées prévues par les projets DISREN engagés. Elles sont tout sauf constantes. Pour le délégué, il s'agit de charges qui n'ont pas été anticipées, qui ne sont plus fixes et qui modifient l'exercice budgétaire communal. La loi, en fixant un délai au 30 septembre, prévoit une disposition pour éviter cette lacune au moment d'établir le budget.

Avec cette interpellation, *Yvan Bucciol* pose les questions suivantes au CoDir :

-Comment se fait-il que le Comité de Direction n'ait pas intégré à ce jour la recommandation de la Cour des comptes ?

Chantal Landeiro rappelle que le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur la Cour des comptes. Pour répondre à cette première question, la Cour des comptes relève la moindre importance des CHF 20.- par habitant, qui sont tout à fait prévisibles.

-Comment le CoDir explique-t-il, que malgré la recommandation de la Cour des comptes, et avec en surplus la mise en place du DISREN, il n'ait pas été considéré que le report de charge sur les communes était effectif et nécessitait un changement de pratique ?

Chantal Landeiro explique que la mise en place du DISREN est prévisible et projetable dans le budget des communes, il n'y a pas d'autres incidences dans la pratique. Le DISREN équivaut à des préavis communaux, s'inscrivant tels quels dans le budget des communes. De plus, il y a eu une séance avec les boursiers communaux pour expliquer le mécanisme du DISREN.

-Le CoDir ne pense-t-il pas que le budget 2019 du CR aurait dû être adopté au 30 septembre de cette année, soit à la présente séance, pour être conforme à la loi ?



Région de Nyon

Le CoDir souhaite encourager le Conseil intercommunal à leur laisser la marge de manœuvre nécessaire pour le timing et le traitement du budget, sachant que les comptes de l'année d'avant sont passés en avril. Par ailleurs, le point d'impôt ne change pas : les projets DISREN n'excèdent pas un point d'impôt.

-Le Comité de direction de Région de Nyon pense-t-il pouvoir établir le budget 2020 suffisamment tôt pour que celui-ci puisse être adopté au plus tard au 30 septembre 2019 ?

Chantal Landeiro répond que le CoDir le fera uniquement si une augmentation des cotisations devait être envisagée.

La discussion est ouverte. *Yvan Bucciol* relève encore que lorsque le DISREN a été adopté, c'est des dépenses possibles « maximum » qui ont été adoptées, cela ne veut pas dire qu'il faut les dépenser. Cependant, les charges sont variables et se reportent sur les communes.

Pour *Chantal Landeiro*, il n'y a rien de variable, chaque commune est libre d'accepter un préavis ou non et demeure libre dans son budget. Pour *Marinella Page (déléguee municipale, Bursins)*, il y a une grande incompréhension du fonctionnement. Le budget équivaut aux CHF 20.- par habitant. Ensuite, chaque commune évalue de façon autonome ses dépenses. Pour rappel, le point d'impôt régional concerne uniquement les cercles solidaires. *Evelyne Vogel (déléguee municipale, Trélex)* rappelle que d'après l'article 125c de la Loi sur les communes, le budget doit être adopté par le Conseil intercommunal et qu'il n'y a pas d'impact sur les communes. Ce sont les préavis DISREN qui sont acceptés ou non par les communes.

Yvan Bucciol ne souhaite pas de résolution, la discussion est close.

10) Communications du CoDir

1. Vous pouvez suivre la Région de Nyon sur les réseaux sociaux
2. Page personnelle de chaque conseiller intercommunal sur internet
3. Dépliant sur les acquis et réalisations de la Région au fil des ans
4. Acquisition du 24 Grand-Rue
5. Abonnement demi-tarif découverte à saisir jusqu'au 29 octobre
6. Présence de la Région de Nyon à la Fête des 10 ans du district
7. Sentier historique Prangins-Gland
8. Actions pour le maintien de l'Agroscope
9. Cofinancement de projets intégrés par la Région dans le Grand Genève
10. Lancement de la saison de ski de Saint-Cergue
11. Résultat du concours des Dappes

11) Dépôt de préavis

-36-2018 Budget 2019 (sera traité par la Commission permanente des finances)

-37-2018 DISREN Modes doux Rolle-A-one. La commission ad'hoc est nommée : *Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins), Patrick Bréchon (délégué CC, Rolle), Damien Richard*



Région de Nyon

(délégué CC, Longirod), Florence Ursenbacher (déléguée municipale, Luins), Rupert Schildböck (délégué CC, Gland).

-38-2018 Soutien au Far 2019-2022. La commission ad hoc est nommée : *Claude Farine* (délégué CC, Nyon), *Evelyne Vogel* (déléguée municipale, Trélex), *Elvira Rölli* (déléguée municipale, Arzier-le-Muids), *Roberto Dotta* (délégué municipal, Chavannes-des-Bois), *Christine Girod* (déléguée municipale, Gland).

-29-2018 Contrat de prestation Nyon région tourisme 2019-2021

-34-2018 DISREN Réalisation de l'Abattoir régional du CARRE. Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-le-Muids) ayant démissionné de cette commission, c'est *Chantal Maurer* (déléguée municipale, Mont-sur-Rolle) qui a été nommée.

-35-2018 Soutien à l'Usine à gaz 2018-2020. La commission ad hoc avait déjà été nommée.

12) Divers et propositions individuelles

Robert Jenefsky (délégué CC, Nyon) pose une question au CoDir sur l'état d'avancement de la RDU. *Frédéric Mani* répond que la convention du partenariat arrive bientôt à échéance. Pour le moment, aucune commune ne s'est prononcée. Il y a beaucoup de discussions autour du tracé, le canton va de l'avant, analyse les besoins, les conséquences et les enjeux. Le mandat de service de projet ne sera en revanche pas reconduit.

Claude Farine (délégué CC, Nyon) souhaite donner une information : la commune de Prangins est en train de débattre sur une éventuelle sortie de Région de Nyon. Suite à la motion d'un conseiller communal, la Municipalité a émis un préavis négatif à la sortie. A titre personnel, il est dommage pour *Claude Farine* que le Codir n'a pas pu s'exprimer devant le Conseil communal de Prangins.

Pierre Stämpfli (délégué CC, Chavannes-de-Bogis) pose deux questions. Pour commencer, il avait été invité par une délégation de Gland concernant une modification du règlement, or, il n'a toujours pas reçu les documents. Selon le Codir, ces documents ont été envoyés. Deuxième question : durant la séance du mois de juin, la commission de Gestion avait demandé une réunion entre la Commission des Finances et la Commission de Gestion. Le rapport de Gestion doit être validé. La Présidente le soumettra au vote l'année prochaine.

Serge Schmidt (délégué municipal, Tannay) souhaite relever le travail de communication fourni par le CoDir. Toutefois, le logo du chamois ne représente pas toutes les communes.

La parole n'étant plus demandée pour les divers, la séance est levée à 22h00.